Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_080-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-080

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

24/07/2026

Date d'affichage

14/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 24 juillet 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jean-René CARFANTAN, Hélène PLESSE par Aurore BROUARD.

Était absente excusée non représentée : Maryse THEBAULT.

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Éric DURAND.

DÉLIBÉRATION N°2026-080

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Création d'un logement d'urgence espace des Terre-neuvas – Attribution du lot 04 Chapes-revêtements de sols-faïence suite à la fin du contrat avec l'entreprise retenue

Vu la délibération n°2025/076 du 26 novembre 2025 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes -Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2025/077 du 26 novembre 2025 validant le projet définitif et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération n°2026/001 du 11 février 2026 retenant les entreprises pour 6 lots pour le marché de travaux pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération n°2026/017 du 4 mars 2026 retenant les entreprises pour 1 lot pour le marché de travaux pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entreprise retenue pour le lot chapes-revêtements de sols-faïence a été mise en liquidation judiciaire. Cela a pour conséquence de mettre fin au contrat existant.

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_080-DE

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une consultation de gré à gré afin de respecter le planning des travaux et ne pas impacter les interventions des autres entreprises retenues pour les 6 autres lots du marché.

La commission compétente s'est réunie pour analyser l'offre reçue. A l'issue de cette réunion, après étude et délibération, la commission a émis un avis à l'unanimité pour retenir pour :

- Lot 04 – Chapes revêtement de sols faïence : l'entreprise ART SOL, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée d'approuver la décision de la commission compétente quant au choix de l'entreprise retenue.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir pour le :
- Lot 04 – Chapes revêtement de sols faïence : l'entreprise ART SOL pour un montant 14.708,45 € HT ou 16.179,30 € TTC,

MANDATE monsieur le Maire pour la signature du marché de travaux correspondant,

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant, en tant que pouvoir adjudicateur, pour la signature du marché public et de tous les documents relatifs aux travaux de création du logement d'urgence,

DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des dépenses,

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget primitif 2026 de la commune.

Fait à Matignon, le 30 juillet 2026

Pour le Maire
et par Délégation
L'Adjoint,
Nathias DELHOMME

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN